

## REGLEMENT BELIER VTT 2026

### **Article 1 :**

L'évènement « BÉLIER VTT 2026 » organisé par le Club des Sports de La Clusaz les 13 et 14 juin 2026 comporte des épreuves « COURSES XC VTT » (compétitions donnant lieu à un classement, voir article 2) et des épreuves « RANDONNÉES VTT ET ANIMATIONS ENFANTS » (épreuves ne donnant pas lieu à un classement, voir article 3).

### **Article 2 : PRESENTATION DES EPREUVES « COURSES XC »**

#### **a) XC 40 km :**

##### **- Épreuve réservée aux VTT musculaires**

- Distance de 41,4 km avec 1 440 m de dénivelée positive et 1 480 m de dénivelée négative.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2007 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Espoirs (2004 à 2007), Seniors (1992 à 2003) et Masters (1991 et avant).
- Course avec 3 ravitaillements (Les Ascets au km 14,2, les Prises au km 27,9 et Beauregard au km 35,9).
- Départ le **samedi 13 juin à 8h30** Parking Perrière et arrivée sur la Place de l'Eglise de La Clusaz.
- Matériel obligatoire pour les participants de la XC 40km :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs
- Parcours empruntant à 85 % des sentiers et routes de montagne, situé entre 1 040 et 1 610m d'altitude.
- Limitation à 250 participants.

#### **b) XC 20 km :**

##### **- Épreuve réservée aux VTT musculaires.**

- Distance de 19,5 km avec 620 m de dénivelée positive et 660 m de dénivelée négative.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2011 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Cadets (2011 et 2010), Juniors (2008 à 2009), Espoirs (2004 à 2007), Seniors (1992 à 2003) et Masters (1991 et avant).
- Course avec 1 ravitaillement complet sur le parcours (Les Ascets au km 10,2).
- Départ le **samedi 13 juin à 9h00** Parking Perrière et arrivée sur la Place de l'Eglise de La Clusaz.
- Matériel obligatoire pour les participants de la XC 20km :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs
- Parcours empruntant à 85 % des sentiers et routes de montagne, situé entre 1 040 et 1 550 m d'altitude.
- Limitation à 100 participants.

#### **c) XC 30km :**

##### **- Épreuve réservée aux VTT musculaires**

- Distance de 29,3 km avec 1 020 m de dénivelée positive et 1 060 m de dénivelée négative.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2009 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Juniors (2008 à 2009), Espoirs (2004 à 2007), Seniors (1992 à 2003) et Masters (1991 et avant).
- Course XC avec 2 ravitaillements (Les Ascets au km 14,2 et les Encarnes au km 23,1).
- Départ le **dimanche 14 juin à 8h30** Parking Perrière et arrivée sur la Place de l'Eglise de La Clusaz.
- Matériel obligatoire pour les participants de la XC 20km :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs
- Parcours empruntant à 85 % des sentiers et routes de montagne, situé entre 1 040 et 1 590 m d'altitude.
- Limitation à 200 participants.

d) Le « Super Bélier » :

**- Épreuves réservées aux VTT musculaires.**

- Challenge cumulé sur 2 épreuves en 2 jours. Les concurrents participent à 2 courses :
  - Le samedi 13 juin : le XC 40km,
  - Le dimanche 14 juin : le XC 30km
- Distance 70 km avec 2 485 m de dénivelée positive et 2 565 m de dénivelée négative cumulées sur les 2 courses.
- Compétition ouverte à toute personne convenablement entraînée, née en 2007 et avant (année civile).
- Les catégories hommes et dames sont : Espoirs (2004 à 2007), Seniors (1992 à 2003) et Masters (1991 et avant).
- Le participant seul participe aux 2 épreuves.
- Le classement général sera effectué en additionnant les temps cumulés de chaque course. Le classement sera établi sur le classement scratch par sexe (homme et femme).
- Les participants du « Super Bélier » apparaitront également dans le classement individuel des 2 courses supports. Par ailleurs, ils prendront, à minima, le départ de chaque course.
- Les concurrents doivent être déclarés sur cette épreuve lors de l'inscription ; si un concurrent s'inscrit sur les 2 courses de façon séparée, il ne pourra pas prétendre au classement du « Super Bélier ».
- Règlement des courses : se référer au règlement de chaque course susnommée.
- En cas d'abandon sur la première épreuve : le concurrent peut prendre le départ de l'épreuve suivante mais ne sera pas classé au « Super Bélier ». En cas d'abandon sur la dernière épreuve, le concurrent ne sera pas classé sur le « Super Bélier ».
- Limitation à 100 participants.

e) XC Kids :

- Compétition de 1,4 km à 3,2 km destinée aux enfants, catégorie Poussins à Minimes (nés entre 2012 et 2019).
- Départ le **samedi 13 août à 14h30 pour les Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes sur le Champ Giguët** (départ individuel par ordre croissant des catégories)
- Matériel obligatoire pour les participants de la XC Kids :
  - Casque rigide homologué
- Matériel recommandé :
  - Paire de gants longs
- Limitation à 170 participants.

**f) Condition obligatoire pour participer aux épreuves de compétition du Bélier VTT (cours chronométrées, courses XC Kids comprises) :**

- Soit d'une licence délivrée par une fédération française autorisant la **pratique du cyclisme de compétition** (FFC, FFTRI, UFOLEP\* et FSGT\*) en cours de validité à la date de la manifestation. (\* pour les licences UFOLEP et FSGT, la mention « cyclisme en compétition » est obligatoire)
- Soit pour les personnes majeures à la date de la compétition : une attestation de santé (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a complété le module santé FFC via sa plateforme dédiée <https://compte.fcc.fr/> Pour être valable, l'attestation de santé doit avoir été effectuée au maximum quatre mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. En cas d'impossibilité d'obtention de cette attestation, devra être produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de six mois.
- Soit pour les personnes mineures à la date de la compétition : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur dont le contenu est défini par l'arrêté du 7 mai 2021 (Annexe 2). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent alors que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 6 mois.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est également obligatoire.

Un modèle de certificat médical est téléchargeable sur le site internet de l'épreuve ([www.lebelier-laclusaz.fr](http://www.lebelier-laclusaz.fr)).

Le certificat médical, ou la licence 2026 devra être obligatoirement et uniquement fourni lors de l'inscription.

### Article 3 : PRESENTATION DES RANDOS ET ANIMATIONS ENFANTS :

#### a) Randuro

##### **- Rando ouverte aux VTT musculaires et aux VTTAE.**

- Distance 25 km avec 130 m de dénivelée positive et 2 150 m de dénivelée négative.
- La Randuro est ouverte à toute personne convenablement entraînée et capable de piloter en VTT de descente, née en 2011 et avant (année civile).
- Départ le **samedi 13 juin entre 9h et 12h00** par le Télésiège du Crêt du Merle.
- La Randuro est une randonnée essentiellement par gravité grâce à l'utilisation des remontées mécaniques du Crêt du Merle et du Crêt du Loup permettant de limiter un maximum les parties de montées.
- Le parcours propose 3 descentes non chronométrées typées « Enduro » et balisées pour la saison par la station. L'itinéraire sera fourni aux participants en version digitale ou papier.
- Le départ s'effectuera en bas du télésiège du Crêt du Merle dans un temps imparti de 3h00 à partir de l'ouverture de celle-ci. Les participants auront jusqu'à 15h00 pour réaliser en intégralité la boucle proposée.
- Cette épreuve ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette épreuve ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Matériel obligatoire pour les participants de la RANDURO :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs,
  - o Protection dorsale,
  - o Coudières
  - o Genouillères.
- Limitation à 350 participants.

#### b) Rando 20 km

##### **- Épreuve ouverte aux VTT musculaire et aux vélos à assistance électrique**

- Distance de 19,5 km avec 620 m de D+ et 660 m de D-
- Ouvert à toute personne sachant pratiquer le VTT, née en 2011 et avant
- Départ le **dimanche 14 juin à 10h30** parking Perrière et arrivée sur la Place de l'Eglise de La Clusaz.
- 1 ravitaillement : Les Ascets au km 10,2.
- Matériel obligatoire pour les participants de la Rando 20km :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs
- Cette épreuve ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette épreuve ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Parcours empruntant à 85 % des sentiers et routes de montagne, situé entre 1 040 et 1 550 m d'altitude.
- Limitation à 200 participants.

#### c) Rando 30km

##### **- Épreuve ouverte aux VTT musculaire et aux vélos à assistance électrique**

- Distance de 29,3 km avec 1 020 m de dénivelée positive et 1 060 m de dénivelée négative.
- Ouvert à toute personne sachant pratiquer le VTT, née en 2011 et avant
- Départ le **dimanche 14 juin à 9h30** parking Perrière et arrivée sur la Place de l'Eglise de La Clusaz.
- 2 ravitaillements : Les Ascets au km 14,2 et les Encarnes au km 23,1.
- Matériel obligatoire pour les participants de la Rando 30km :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs
- Cette épreuve ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette épreuve ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Parcours empruntant à 85 % des sentiers et routes de montagne situé entre 1 040 et 1 590 m d'altitude.
- Limitation à 400 participants.

d) Rando 10 km Découverte

- **Epreuve ouverte aux VTT musculaires et aux Vélos à assistance électrique**

- Distance de 8,9km avec 90 m de dénivelée positive et 554 m de dénivelée négative.
- Ouvert à toute personne sachant pratiquer le VTT, née en 2015 et avant
- Départ le **dimanche 14 juin à 11h30** au sommet du Télésiège du Crêt du Merle, et arrivée sur la Place de l'Eglise de La Clusaz.
- 1 ravitaillement : Le Fernuy au km 4,3
- Matériel obligatoire pour les participants de la Rando 10km :
  - o Casque rigide homologué
  - o Un téléphone portable chargé et en état de marche en cas de nécessité pour les secours
- Matériel recommandé :
  - o Paire de gants longs
- Cette épreuve ne donne pas lieu à un classement. L'allure est libre, sans contrainte de chronométrage. Cette épreuve ne sera pas récompensée, ni même mentionnée lors de la remise des prix.
- Parcours empruntant à 85 % des sentiers et routes de montagne situé entre 1040 et 1500m d'altitude.
- Limitation à 200 participants.

e) Animations enfants :

- Epreuves de 300 m à 600 m destinée aux enfants, catégorie draisiennes et Microbes (nés entre 2020 et 2023).
- Départ le **samedi 13 août à 11h30** pour les **Microbes et Draisiennes sur le Champ Giguët** (départ par vagues en fonction des catégories et des distances)
- Limitation à 100 participants.

f) Conditions obligatoires pour les épreuves « randonnées » :

Ces épreuves ne donnent pas lieu à un classement, le certificat médical n'est pas exigé. Cependant, la liste de matériel obligatoire devra être respectée.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est également obligatoire.

Les VTT TANDEM sont autorisés à participer uniquement sur les 2 épreuves de randonnée suivantes : Rando 20km et Rando 30km du dimanche 14 juin 2026.

Pour l'inscription des VTT TANDEM, chaque participant s'inscrira individuellement à l'épreuve choisie et se verra attribué personnellement un dossard.

Article 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS :

L'organisation du Bélier VTT 2026 s'est engagée à soutenir cette année l'association du groupe folklorique de danses traditionnelles « Lou Socali » de la Clusaz. 1€ par inscription (sauf courses Kids) sera reversé pour cette association, montant à ajouter au tarif de l'inscription ci-après :

|                            | Jusqu'au<br>6/04/2026             | A partir du<br>7/04/2026 |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Épreuves                   | Tarifs de<br>base jusqu'à<br>-20% | Tarifs de<br>base        |
| Super Bélier (XC40 + XC30) | 60,00 €                           | 75,00 €                  |
| XC 20km                    | 16,00 €                           | 20,00 €                  |
| XC 30km                    | 30,00 €                           | 36,00 €                  |
| XC 40km                    | 45,00 €                           | 53,00 €                  |
|                            |                                   |                          |
| Randuro                    | 29,00 €                           | 34,00 €                  |
| Rando 10km                 | 15,00 €                           | 19,00 €                  |
| Rando 20km                 | 25,00 €                           | 30,00 €                  |
| Rando 30km                 | 32,00 €                           | 38,00 €                  |
|                            |                                   |                          |
| Draisienne                 | 7,00 €                            | 7,00 €                   |
| Microbes                   | 7,00 €                            | 7,00 €                   |
| Poussins                   | 10,00 €                           | 10,00 €                  |
| Pupilles                   | 10,00 €                           | 10,00 €                  |
| Benjamins                  | 10,00 €                           | 10,00 €                  |
| Minimes                    | 10,00 €                           | 10,00 €                  |

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement via le site internet de l'évènement, onglet inscription ([www.lebelier-laclusaz.fr](http://www.lebelier-laclusaz.fr)) à partir du mardi 3 mars 2026 à 12h00. Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque participant.

Les inscriptions seront closes le jeudi 11 juin 2026 à 19h ou avant à concurrence du maximum par épreuve pour les épreuves : Super Bélier, XC 40km, XC 30km, XC 20km, Randuro, et le vendredi 12 juin 2026 à 12h ou avant à concurrence du maximum par épreuve pour les épreuves : Rando 10km découverte, Rando 20km, Rando 30km, Kids (Draisienne, Microbes, Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes). Le total maximum de participants de toutes les épreuves confondues est de 2 000.

**Aucune inscription ne sera prise les jours des épreuves.**

**L'inscription comprend :**

- le droit de participer à l'épreuve choisie
- les ravitaillements au cours de l'épreuve
- le ravitaillement d'arrivée
- des fournitures et prestations diverses (dossards, épingles, résultats, chronométrage, secours, etc.)

Le retrait des dossards se fera à la Salle des Fêtes aux dates et horaires suivantes :

- Vendredi 12 juin 2026 : 16h00 – 20h00
- Samedi 13 juin 2026 : 7h00 – 19h00
- Dimanche 14 juin 2026 : 7h00 – 11h30

Les dossards, plaques de guidons et systèmes de chronométrage (puces ou transpondeurs) vous seront remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Le dossard devra être accroché dans le dos du concurrent côté gauche à l'aide des épingles fournies et la plaque de guidon devant le guidon du vélo à l'aide d'attaches fournies, de façon à assurer la bonne visibilité du numéro.

## Article 5 : ASSURANCES

L'organisateur a souscrit, auprès de la compagnie AXA Assurances, un contrat d'assurance n° 1462723801 garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

### Concurrents :

L'organisateur invite les concurrents à souscrire eux-mêmes une **assurance personnelle accident**.

### Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis sur les biens personnels des participants, et ce, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## Article 6 : ETIQUETTE

a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le chemin balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des marquages orange sur les routes, de la rubalise orange générique et flèches de couleurs différentes pour chaque parcours.

b) Tous les concurrents se présentant au départ devront être en possession de leur plaque de guidon fixée sur le cadre et de leur dossard épinglé sur le maillot dans le dos côté gauche.

c) Chaque participant doit se présenter au départ de son épreuve avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

d) Chiens et animaux de compagnie interdits pour tous les participants, quelle que soit l'épreuve (courses ou randonnées).

e) Quelle que soit l'épreuve, les enfants ne sont pas autorisés à être présent sur le VTT du participant (siège bébé ou siège enfant) ou être tracté dans une remorque attelée au VTT du participant.

f) Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser, reproduire, exploiter, en totalité ou partie, les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de votre participation aux épreuves du Béliet et sur lesquelles vous pourriez apparaître, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, et ce pour une durée de 10 ans.

## Article 7 : RAVITAILLEMENT & ASSISTANCE

L'assistance personnelle est autorisée sous respect :

- des réglementations en vigueur (routes carrossables interdites...),
- du code de la route,
- et sans gêner les autres concurrents.

## Article 8 : DISQUALIFICATION

Toute personne prise sur le fait de jeter des débris sur le parcours sera immédiatement disqualifiée.

Toute personne prise sur le fait de ne pas suivre le chemin balisé sera immédiatement disqualifiée.

Toute personne inscrite sur une course et participant à une autre épreuve sera disqualifiée.

## Article 9 : HORAIRES DES ÉPREUVES

### Samedi 13 juin

- 08h30 : départ XC 40 km, *Parking Perrière*
- 09h00 : départ XC 20 km, *Parking Perrière*
- 09h00-12h00 : Départ libre Randuro, *Télesiège du Crêt du Merle*
- 11h30 : départ Draisien et Microbes, *Champ Giguët*
- 14h30 : départ XC Kids, *Champ Giguët*

#### Dimanche 14 juin

- 08h30 : départ XC 30 km, *Parking Perrière*
- 09h30 : départ Rando 30 km, *Parking Perrière*
- 10h30 : départ Rando 20 km, *Parking Perrière*
- 11h30 : départ Rando 10 km, *Sommet Télésiège Crêt du Merle*

#### Article 10 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les compétiteurs appelés aux podiums doivent impérativement être présents pour recevoir le lot qui leur est attribué.

#### Samedi 13 juin :

- 12h00 : remise des prix XC 40 km et XC 20 km, *Place de l'Eglise*
- 17h00 : remise des prix XC Kids, *Place de l'Eglise*

#### Dimanche 14 juin :

- 11h45 : remise des prix XC 30 km et Super Bélier, *Place de l'Eglise*

#### Article 11 : REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement d'inscription devra être accompagnée d'un certificat médical justifiant l'incapacité de participer ou de tout autre document faisant foi (décès dans la famille, accident...) et devra être adressée au plus tard 10 jours après l'évènement. Une retenue pour gestion de frais de dossier sera appliquée (4,00€ pour les épreuves dont l'inscription est de 10,00€ et moins et 6,00€ pour les épreuves dont l'inscription est supérieure à 10,00€).

#### Article 12 : CHANGEMENT D'ÉPREUVE

Tout changement d'inscription sur une autre épreuve entraîne des frais de gestion de 0,50€ liés au système informatique (protection des données).

Tout changement d'inscription sur une autre épreuve dont le tarif est inférieur entraînera une retenue pour gestion de frais de dossier de 6,00€ sur le remboursement, incluant les frais liés au système informatique (protection des données). Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire.

#### Article 13 : ECHANGE DE DOSSARD (système officiel via l'organisation)

Lorsqu'une épreuve est complète, une liste d'attente est mise en place. Toute personne inscrite ne pouvant plus participer à cette épreuve pour diverses raisons peut échanger son dossard officiellement. Elle devra tout d'abord en informer l'organisation par mail ([info@club-laclusaz.com](mailto:info@club-laclusaz.com)). Elle sera remboursée, déduction faite de 10,00€ de frais de gestion une fois son dossard revendu (hors coûts de traitement bancaire), sur son compte bancaire. Les personnes en liste d'attente recevront un mail les informant qu'un dossard est disponible, et auront 48h pour valider leur inscription.

Les demandes d'échange de dossard seront possibles jusqu'au mardi 9 juin 2026 à 18h00.

#### Article 14 : CESSION DE DOSSARDS (hors système officiel via l'organisation) – règlement FFC

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne ayant acquis un dossard en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### Article 15 : ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT OU REPORT DE COURSE POUR CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur :

- Avant le départ des courses

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique du VTT en compétition ou de la randonnée en montagne, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements extérieurs majeurs (révolution, guerre, attentats, pandémie...), forçant l'organisateur à annuler l'évènement, 70% minimum des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés si annulation avant 7

jours pleins avant le départ de l'épreuve et 50 % minimum des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés si annulation entre 7 jours pleins jusqu'au départ de l'épreuve ; un calcul sera effectué en fonction des frais réellement engagés.

Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire.

- Pendant les courses

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le participant arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

- Report de course

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique du VTT en compétition ou de la randonnée en montagne, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements extérieurs majeurs (révolution, guerre, attentats, pandémie...), forçant l'organisateur à reporter la course, les coureurs ne pouvant prendre le départ de la course reportée pourront demander un remboursement de 70 % des droits d'inscription réellement encaissés. Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement, tout participant devra impérativement faire une demande par mail à l'organisation avant le 30 juin 2026.

L'organisateur se laisse un délai de règlement de 1 mois après la date de l'évènement et les remboursements se feront dans la mesure du possible via la plateforme d'inscription.

Article 16 : L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement et/ou le parcours.

## Article 17 : SECURITE

### **Secours :**

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC secours de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC secours de la course au centre du village de La Clusaz.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou à l'organisme conventionné.

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours ou à un signaleur
- en appelant le numéro indiqué sur la plaque de guidon ou le dossard **PC Secours (07 66 33 33 65)** ou le **PC Course (07 85 55 47 69)**
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement, à la course et au milieu montagnard, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de votre tenue vestimentaire, adaptée aux conditions météorologiques de la journée.

### **Abandon :**

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et **IMPERATIVEMENT** remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles).